



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 58

OBJET : FETE DES VOISINS

Rue Eugène Le Thiec

Samedi 13 mai 2023

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Erwann DORÉ, représentant les riverains de la rue Eugène Le Thiec – 7 rue Eugène Le Thiec – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de l'organisation de la fête des voisins, le demandeur cité ci-dessus est autorisé à occuper le domaine public – rue Eugène Le Thiec (entre la rue Eugène Le Coupanec et la rue de Breuzent) le samedi 13 mai 2023 de 10h00 à 20h00.

Article 2 : À cette occasion, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours et de service, seront interdits rue Eugène Le Thiec pour la période mentionnée dans l'article 1.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera déposée par les services techniques municipaux.

Article 4 : La signalisation règlementaire déposée sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

12 MAI 2023

Claude ORVOINE

(Signature)
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex